



Nombre de Conseillers en exercice 36

Date de la convocation (affichée à la porte de la Mairie et adressée aux Membres) 8 juillet 1968

Le compte rendu analytique de la séance  
du 12 juillet 1968 a été affiché à la porte  
de la Mairie le 15 juillet 1968

OBJET :

Chemin de Thil. - Fixation des  
nouveaux alignements et classements  
dans la voirie communale.

## VILLE D'AMIENS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

# CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 juillet 1968

Présidée par Monsieur MERCHER, 1er Adjoint

Étaient présents :

MM. ALAVOINE, CUMINAL, JACOB, CHARON, OSSET, LADENT, DEWAS,  
DUBREUIL, LECOMTE, LARUELLE, CAGNON, HAZARD, HALLOT, QUIGNON,  
LEQUIEN, MARTIN, BRASSEUR, BOQUET, FERNET, LIEGENT, TREILHOU.

Étaient excusés :

MM. VAST qui donne pouvoir à M. Mercher; BARNABE qui donne pouvoir à  
M. Osset; HEMBERT qui donne pouvoir à M. Charon; MOISAN qui donne pouvoir à  
M. Hallot; GOHIN qui donne pouvoir à M. Laruelle; BACROT qui donne pouvoir à  
M. Cuminal; POIRE qui donne pouvoir à M. Jacob; JOURDAIN qui donne pouvoir à  
M. Lecomte; Mme THEDIE qui donne pouvoir à M. Alavoine; MM. GARET qui donne  
pouvoir à M. Dewas; GERARD qui donne pouvoir à M. Hazard; DESSENNE qui donne  
pouvoir à M. Dubreuil; DURAND qui donne pouvoir à M. Brasseur; YGE qui donne  
pouvoir à M. Quignon.

*La Séance étant ouverte,*

Monsieur HAZARD, Adjoint donne lecture du rapport suivant :

Mes chers Collègues....

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la décision du la partie Sud-Ouest de l'ancien département, l'aménagement projeté du "Circuit du Thal" (P.C. 113 - ex. circuit rural n°3) comprend nécessairement la fixation de nouveaux alignements et le déplacement dans la voirie communale de l'ensemble des terrains compris entre les nouvelles limites de cette voie, tel qu'il ressort de l'annexe <sup>1</sup> par le 1<sup>er</sup> ingénieur en chef de la ville et que je dépose sur le bureau.

L'expertise publique prévue par l'arrêté n° 15.115 du 7 janvier 1958 et les arrêtés de l'ancien le directeur de l'Intérieur en date des 28 juin 1958 et 7 mars 1960 a eu lieu de sur ce 6 juillet 1960. Elle a porté lieu à deux observations présentées par des propriétaires riverains, à savoir :

- la première tendant à ce que la nouvelle limite à l'origine de la rue Jean Paulin et du chemin du Thal (15 du plan annexé) ne soit pas tracée par le nouvel alignement ; la prise en considération de cette demande aurait pour effet de réduire de plus de 2 mètres la largeur du chemin du Thal à son origine, ce qui n'est pas satisfaisant pour la sécurité de la circulation ;

- la deuxième signalant des différences entre les alignements nouveaux et ceux de la commune Jean Paulin et ceux indiqués lors de la réalisation des lots existants ; en fait, il ne s'agit pas de différences importantes, les alignements de compensation ayant été établis à des époques éloignées et la largeur des lots ayant été modifiée entre temps ; d'ailleurs, les bornes existantes en l'absence de l'implantation du lotissement coïncident avec les alignements d'alignement.

Par suite l'arrêté n° 15.115, intervenu en vertu de cet effet par arrêté du 16 juin 1958, a été pris en ce qui n'y avait pas lieu en ce qui concerne la première demande et que la deuxième était sans objet. En conséquence, il a été en vue favorable à la réalisation des alignements proposés.

J'ai donc l'honneur de vous adresser de très vives, en accord avec mes Collègues de la 1<sup>re</sup> division ;

- fiers le nouvel alignement des deux rives du chemin du Thal, conformément aux plans et plans annexés d'alignement ;

- décider le déplacement dans la voirie communale, suite acquisition des parcelles situées d'alignement, de l'ensemble des terrains compris entre les nouvelles limites de cette voie, la largeur d'origine du chemin du Thal étant portée à son état.

Vu et APPROUVÉ  
Amiens, le... 9 AVRIL 1970 - Pour copie conforme

Pour le Préfet :  
Le Sous-Préfet délégué,  
Pour le Maire,  
Adjoint délégué

Yves VISA



*[Handwritten signature]*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

AMIENS, le 1 AVR. 1970

Pour le Préfet et par délégation  
L'Adjoint principal, Chef du Service,

*[Handwritten signature]*

M. BOUCHER

Vu e...  
Amiens...